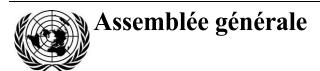
Nations Unies A/72/7/Add.34/Corr.1



Distr. générale 21 décembre 2017 Français

Original: anglais

Soixante-douzième session

Points 14, 117 et 136 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Modalités de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/72/L.9

Trente-cinquième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Rectificatif

Remplacer le paragraphe 10 par le paragraphe ci-dessous.

10. Compte tenu des recommandations qu'il a formulées plus haut aux paragraphes 4 et 7, le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/72/L.9, il faudra inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 656 144 dollars, à imputer sur le fonds de réserve, dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, à savoir 73 000 dollars au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble), 518 800 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 64 344 dollars au chapitre 28 (Information).

